

LES PRATIQUES SPORTIVES DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES ET LE SUD DES LANDES

PRÉAMBULE

En 2010, les collectivités territoriales ont assumé 70,6 % des dépenses publiques sportives, soit 9,3 milliards d'euros*. Ces dépenses sont principalement centrées sur le soutien à la construction et au fonctionnement d'équipements, sur les subventions aux associations pour la réalisation de leurs projets et parfois sur la gestion des équipements.

L'usage de ces équipements sportifs est très large. Il concerne à la fois des scolaires, des habitants, comme des licenciés d'un club de sport. Approcher l'usage des équipements sportifs est, au regard du soutien des collectivités, un enjeu important et les questions qui s'y rattachent nombreuses. Quel est le nombre de licenciés dans un territoire ? Quelles sont les pratiques sportives d'un territoire ? Quelles spécificités illustrent-elles ?

La note #27 de l'Observatoire analyse les pratiques sportives à l'échelle du département des Pyrénées-Atlantiques et du sud des Landes à l'aide du Recensement 2011 des licenciés et des clubs du Ministère en charge des Sports. Elle met en évidence les spécificités territoriales dessinées par les pratiques sportives des licenciés. ■

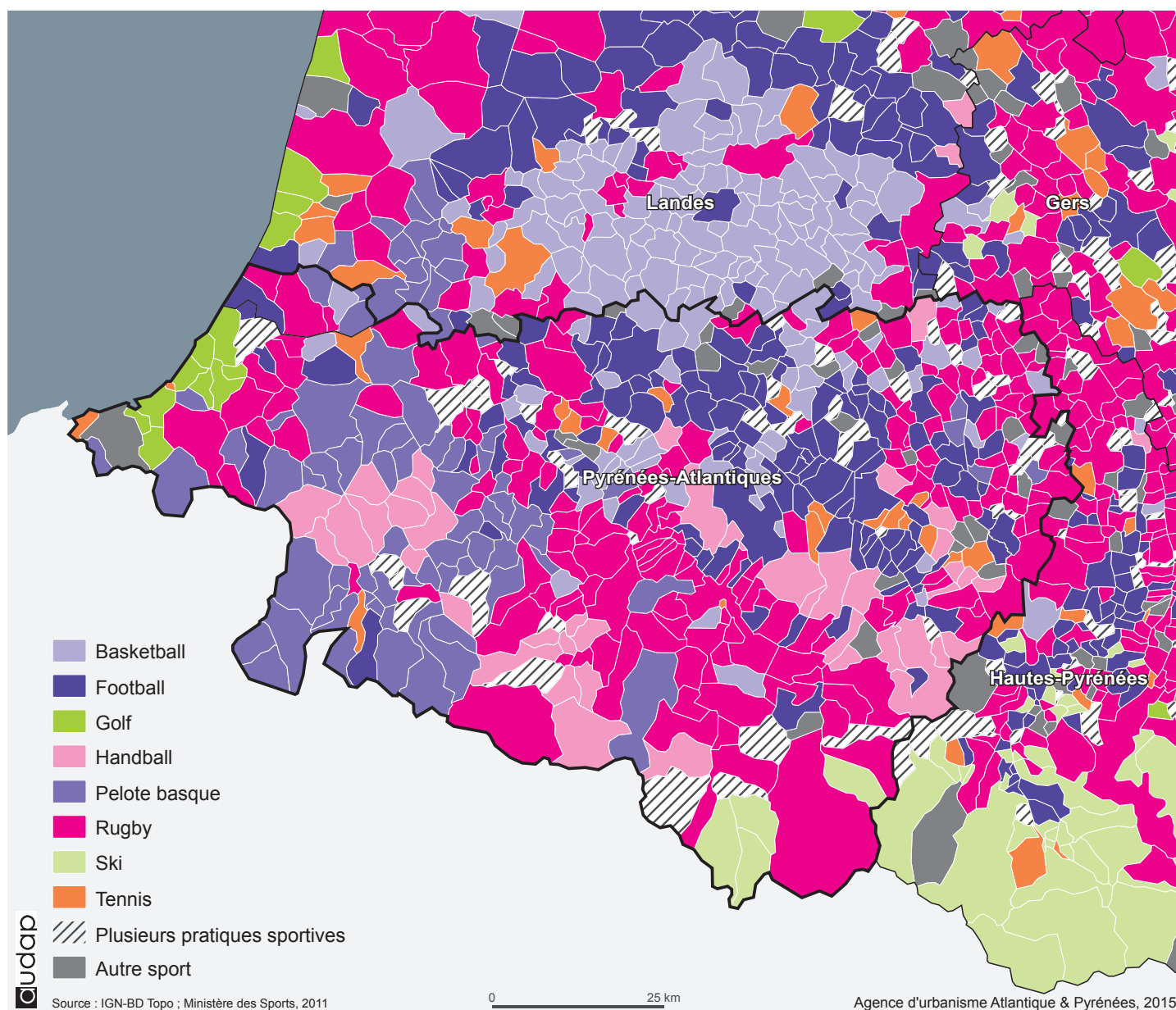


Même si la pelote basque est l'un des sports les plus pratiqués du Pays basque, il compte également de nombreux licenciés dans le sud des Landes et en Béarn

Source : ©Pilota FFPB

* Source : Le poids économique du sport en 2010, Stat-Info N°13-01 mars 2013, Ministère en charge des Sports

**Pratiques sportives surreprésentées en nombre de licenciés par commune en 2011
sur le département des Pyrénées-Atlantiques et le sud des Landes**



MÉTHODOLOGIE ET SOURCES D'INFORMATIONS

Pour identifier les pratiques sportives les plus populaires, seules les fédérations unisport olympiques (athlétisme, aviron, natation, ...) et unisport non olympiques ont été retenues (danse, pelote basque, surf, ...).

Les fédérations multisports (Union Nationale Sport Scolaire, Union Nationale des Clubs Universitaires, ...) ont été exclues du champ de l'analyse car elles ne permettent pas d'identifier une pratique sportive particulière.

Les données concernent les licenciés à la commune de résidence et non pas à la commune de la pratique de l'activité sportive.

En 2011, les Fédérations Françaises de Cyclisme et d'Équitation n'ont pas fait remonter ses données.

LES PRATIQUES SPORTIVES DESSINENT DE FORTES SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES

A l'échelle des Pyrénées-Atlantiques et du sud des Landes, au moins 111 000 licenciés sont inscrits dans un club de sport en 2011 (hors fédérations multisports). Si le rugby et le football sont les sports les plus pratiqués avec respectivement 16 238 et 15 897 licenciés, le territoire est également marqué par la présence de la pelote basque avec 8 718 licenciés, soit près de la moitié des licenciés français. A l'échelle des communes, les pratiques sportives les plus représentées dessinent des spécificités territoriales.

Le Pays basque : entre golf, surf, pelote basque et rugby

Le Pays basque se différencie par ses pratiques sportives du reste du département. Deux d'entre elles marquent fortement le territoire : le golf (5 557 licenciés) et la pelote basque (5 830 licenciés). Le premier se retrouve dans la bande littorale, le second est particulièrement prégnant de Bidache à Saint-Jean-Pied-de-Port et se diffuse dans le sud des Landes (408 licenciés sur le Seignanx). La pratique du surf, qui ne ressort pas à l'échelle de la commune, est un fait marquant du Pays basque avec 1 985 licenciés soit 96 % des licenciés des Pyrénées-Atlantiques et du sud des Landes. Le handball (2 225 licenciés) connaît quant à lui une localisation particulière au Pays basque, il est le sport le plus pratiqué dans de nombreux villages de Basse-Navarre et de Soule (Irissarry, Tardets). Enfin, le rugby (7 297 licenciés), surreprésenté dans les communes périurbaines des agglomérations du littoral, est également un trait d'union entre les territoires du Pays basque intérieur et du Béarn.

Le Béarn : terre de sports collectifs

Le Béarn compte deux fois plus de licenciés que le Pays basque pour le football (10 387 contre 4 845) et un nombre relativement équivalent pour le rugby (8 220 contre 7 297). De même, le Béarn a quasi deux fois plus de licenciés pour le handball (4 100 contre 2 250) et plus de trois fois pour le basket (5 570 contre 1 660).

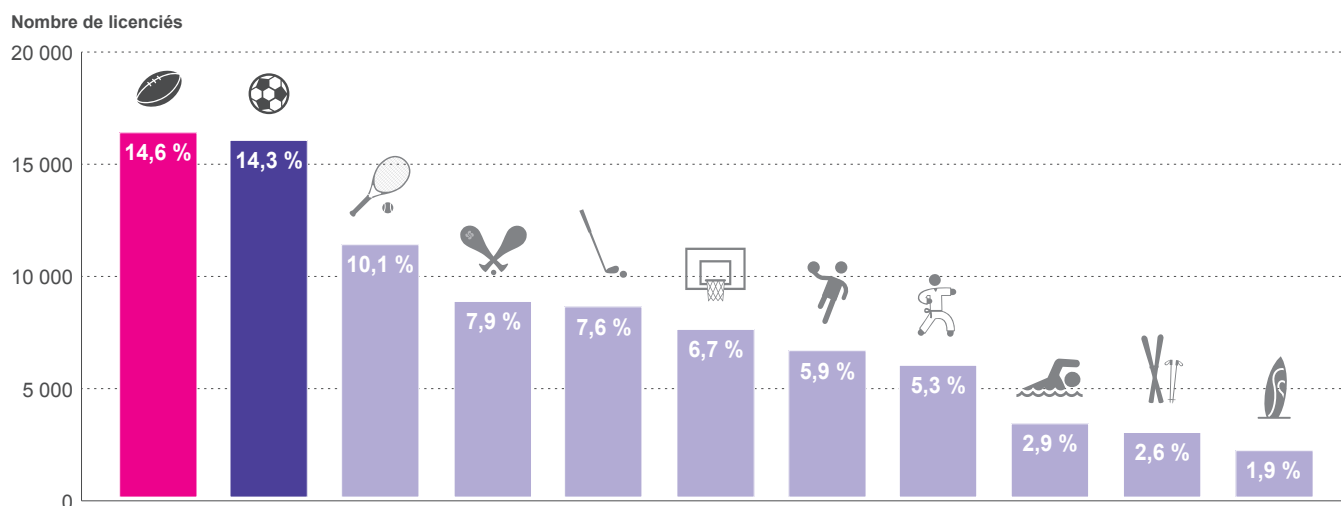
Comme pour le surf au Pays basque, le Béarn, eu égard à ses caractéristiques naturelles, a des pratiques sportives plus développées comme les sports de montagne, d'escalade et le ski (...)

Comme pour le surf au Pays basque, le Béarn, eu égard à ses caractéristiques naturelles, a des pratiques sportives spécifiques plus développées comme les sports de montagne et d'escalade (1 512 licenciés contre 233) et le ski (2 450 licenciés contre 399). Les pratiques sportives dessinent également des spécificités territoriales au sein même du Béarn. Le rugby est surreprésenté aux franges du territoire. Au centre du Béarn, le football apparaît clairement. Le basket y est également présent ainsi qu'aux limites départementales avec la Chalosse où cette pratique sportive est très marquée.

Des spécificités territoriales qui se détachent souvent des périmètres administratifs

De manière générale, les pratiques sportives illustrent des spécificités territoriales qui se détachent souvent des périmètres administratifs. Elles dessinent ainsi des dynamiques sociales, des échanges entre les territoires ainsi que des espaces de partage de valeur commune. Autrement dit, ces pratiques sportives par leur diversité concourent à la vitalité d'un territoire. ■

Les 11 pratiques sportives qui représentent 80% des licenciés dans les Pyrénées-Atlantiques et le sud des Landes en 2011



Source : IGN-BD Topo ; Ministère des Sports, 2011

Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2015

UN RECENSEMENT PRÉCIEUX POUR LES DIAGNOSTICS TERRITORIAUX

Souvent exclus des diagnostics classiques, les équipements sportifs et les pratiques inhérentes sont pourtant des éléments particulièrement structurants pour les territoires. Les statistiques du Recensement des licences et des clubs fournissent un éclairage à la fois pour les politiques publiques de développement du sport mais aussi pour les politiques locales au sens large, où le sport est un facteur non négligeable d'attractivité et de vitalité du territoire.

Le Recensement des licences et des clubs sportifs

Depuis 2011, il est demandé aux fédérations françaises sportives de transmettre au Ministère des Sports, des données statistiques nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche de diagnostic territorial à la direction des sports.

Cette démarche s'intègre dans les conventions d'objectifs que l'État passe avec les fédérations. A moyen terme, le but est de substituer cet envoi au recensement annuel, et devenir la seule obligation de transmission de données de l'année. Les informations demandées concernent non seulement les licences distribuées, mais aussi les clubs et établissements professionnels agréés.

Les données transmises concernant les licenciés sont à la commune de résidence et non pas à la commune d'activité de la pratique sportive.

Un recensement non exempt de limites

Le nombre de licences constitue un indicateur précieux de connaissance des pratiques sportives, mais il n'est pas exempt de défauts. Le premier est que le nombre de licences est supérieur au nombre de licenciés car une même personne peut pratiquer plusieurs activités sportives. Le deuxième défaut est que la détention d'une licence ne traduit pas une pratique sportive effective, d'autant que de nombreuses pratiques sportives se font sans licence. Dernier défaut, toutes les fédérations ne font pas remonter aujourd'hui leur donnée chaque année, même si dans le temps ce problème devrait se résorber. ■

« Depuis 2011, il est demandé aux fédérations françaises sportives de transmettre, au Ministère des Sports, des données statistiques nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche de diagnostic territorial à la direction des sports (...) »



Petite caserne
2 allée des platanes - BP 628
64106 Bayonne Cedex
Tél. 05 59 46 50 10

4 rue Henri IV - Porte J
64000 Pau
Tél. 05 33 64 00 30

Fax. 05 59 46 50 30
contact@audap.org

www.audap.org

Les membres de droit de l'Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées



A RETENIR

111 000

Nombre de licenciés à l'échelle du département des Pyrénées-Atlantiques et du sud des Landes hors fédérations multisport qui représentent 31 000 licenciés supplémentaires.

Plus de 50

Fédérations ont fait remonter leur donnée sur leur nombre de licenciés

21 %

Taux de licenciés dans la population des Pyrénées-Atlantiques et du sud des Landes en 2011

Contact :

Marc Laclau : m.laclau@audap.org
05 59 46 50 34